



CT DSO-DSI du 24/04/2018

Ordre du jour : Transfert de la fonction de responsable du programme E-SURFMAR d'EUMETNET de DSO/CMM à DSO/DOS

Suite à un vote unanime négatif des représentants des personnels lors de la séance du 12 avril au sujet de la proposition de transfert à Toulouse du responsable du programme E-SURFMAR d'EUMETNET dans le cas où le poste deviendrait vacant (si la candidature du titulaire actuel DSO/CMM/DA sur un poste à EUMETSAT était retenue), la question est à nouveau posée.

La direction confirme qu'il n'y pas de nouvelles informations sur l'éventuel départ de DSO/CMM/DA depuis la dernière réunion. Elle déclare que cette proposition de transfert n'a pour but que de garantir le fonctionnement global et le niveau de conduite par l'établissement d'un projet au niveau Européen.

SNITM-FO demande si l'intérim de DSO/CMM/D est assuré.

DSO/D souligne qu'il ne s'agit pas simplement s'assurer un intérim mais de démarrer une nouvelle phase au 01/01/2019 : sur un même périmètre mais avec de nouveaux enjeux. On cherche une personne capable de démarrer celle-ci. Dans le cas où DSO/CMM/DA serait retenu à EUMETSAT et partirait en septembre, DSO/CMM/D assurerait l'intérim pour mener à terme la phase actuelle. Météo-France a remporté l'appel d'offre d'EUMETNET pour le pilotage du programme E-SURFMAR. L'établissement est retenu comme candidat mais la décision finale ne sera rendue qu'en décembre. La direction est d'avis que EUMETNET n'accepterait pas qu'un établissement candidat au rôle « d'acteur manager » ne présente pas un agent déjà bien identifié pour mener à bien ce programme.

Solidaires souhaite que l'Etablissement puisse garder la fonction de manager du programme. Si la fonction n'était pas transférée, l'agent nommé sur le poste de DSO/CMM/DA n'aurait pas besoin d'une année complète de formation. La prise de poste serait facilitée car la fonction a été restructurée et la documentation rédigée.

La direction insiste sur le fait qu'on est sûr de la qualité du candidat pour la direction du programme d'EUMETNET et qu'il ne faut risquer la candidature en comptant sur un éventuel postulant dont on ne connaît rien.

Solidaires estime qu'on ne peut pas être pour la proposition de transfert.

CFDT-Météo observe que c'est toujours le même schéma qui se répète : les services déconcentrés, les productions, les activités sont transférés vers Toulouse. Il y a une concentration en cours sur Toulouse. A l'image de ce qui s'est passé pour les anciens CDM sur la période 2012-2017 et ce qui se passe actuellement pour les CM.

La direction reconnaît l'inquiétude de fond mais fait remarquer qu'il y a une différence entre les centres de prévision générale et le CMM par le fait que c'est le seul centre qui s'occupe de bouées. DSO/D s'est engagée à ce que l'activité « bouée » reste en bord de mer.

Elle précise que les postes avaient été supprimés lors de la présentation du TROED car les agents ne seraient pas remplacés après leur départ.

CFDT-Météo rappelle que certaines certitudes au niveau des services peuvent être remises en question par la direction générale. Le PDG a déclaré plusieurs fois vouloir relocaliser l'activité à Toulouse. Il est demandé de confirmer que toute mutation ou départ en retraite seront remplacés. Ce à quoi DSO/D répond par l'affirmative : à Brest comme à Trappes pour défendre la logique opérationnelle.

Solidaires fait remarquer que la reprise de l'activité bouées dérivantes qui représente 40 à 50 % d'un poste par le chef de centre entraîne des questions de continuité de service. Comment seront gérés les périodes d'absence de DSO/CMM/D ? Il s'agit d'une activité opérationnelle, comment sera-t-elle reprise ? Cela provoque une grande inquiétude auprès des autres personnels dont la charge de travail est déjà assez élevée. Cette reprise ne pourra donc pas se faire exclusivement sur le poste DSO/CMM/D.

DSO/D est d'accord que DSO/CMM/D ne peut pas absorber 45 % d'un ETP mais considère que seule une partie de la charge de travail est de l'opérationnel et que le reste peut être différé pendant quelques semaines.

CFDT-Météo ajoute que cette fonction de responsable de programme est très liée à une personne et demande s'il y a une doublure pour pallier à une absence éventuelle.

DSO/D répond que c'est le cas pour tous les programmes d'EUMETNET.

Vote :

Unanimité contre.

Prochain CTSS en juin